



Aide dans le cadre d'un divorce

Par **montaner**, le **21/03/2010** à **13:11**

Bonjour,

je vais essayer d'être brève, je suis séparée de mon mari depuis décembre 2009 (il a quitté le domicile conjugal), nous allons entamer une procédure de divorce ces jours-ci. Nous sommes sous le régime de la communauté, nous venons de vendre notre véhicule (carte grise à son nom), il m'avait promis la moitié de la vente, et en fait il ne me donne rien. Nous avons une maison en commun, il souhaite que nous la vendions, je n'ai pas de ressources (400€ par mois (RSA + personne handicapée suite à un cancer au cerveau et 2 opérations)), nous avons une fille de 11 ans, et il me laisse tout payer ! Il s'est désolidarisé du compte commun ou tous les prélèvements pour le domicile ou lieux (hormis le prêt), je suis donc obligée de tout régler par mon compte perso pour pouvoir avoir de l'eau et de l'électricité...

Je voulais savoir ce que je peux faire, lui continue à travailler dans une société à lui (ou j'ai par défaut la moitié des parts...) et a un bon train de vie, moi je me retrouve sans rien !

Que puis-je demander pour la voiture et comment faire ?

Et concernant la maison, suis-je obligée de vendre, ou doit-on attendre une ordonnance nous obligeant à vendre, je ne sais pas comment cela fonctionne et j'ai peur de me retrouver à la rue ?

Merci par avance à ceux qui m'apporteront des réponses ou des explications car je ne dors plus, et je deviens malade de cette situation...

Par avance encore merci.